

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte financier unique, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable Public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter de 2025, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun. C'est un nouveau document qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir à compter de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique. Le compte financier unique présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute natures réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2024 s'établissent comme suit :

	2024	2023
Résultat de Fonctionnement	249 793.21 €	257 903.06 €
Résultat d'Investissement	-126 430.15 €	792 684.98 €
Résultat Global de Clôture	123 363.06 €	1 050 588.04 €

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	235 164.58 €	
012	Charges Personnel + assimilés	279 263.74 €	
014	Atténuation de produits	89 837.00 €	
65	Autres charges de gestion	168 139.45 €	
66	Charges financières	18 299.74 €	
68	Amortissements	2 160.00 €	
70	Ventes		2 643.70 €
73	Impôts et Taxes		865 532.65 €
74	Dotations, subventions,		68 417.90 €
75	Autres produits de gestion		46 229.32 €
13	Remboursement charges Secu		1 931.09 €
002	Excédent fonct. reporté 2023		57 903.06 €
TOTAUX		792 864.51 €	1 042 657.72 €

1.1. Recettes de fonctionnement

En 2024, la commune a notamment perçu :

- 798 635 € de contributions directes : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales via la part départementale de foncier bâti.
- 36 749 € de Dotation Globale de Fonctionnement (36 381 € en 2023)
- 19 908 € de Dotation de Solidarité Rurale (17 104 € en 2023)
- 69 546.65 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, compensations fiscales, FCTVA
- 59 916.01 € d'autres recettes (remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public, assurance, dotation recensement, ...)

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 235 164.58 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, fournitures administratives et scolaires, transports scolaires, ...
- 279 263.74 € de charges de personnel et assimilés
- 168 139.45 € de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, Aide secours CCAS, participations aux organismes...
- 89 837 € d'attribution de compensation à Grand Lac, reversement FPIC
- 18 299.74 € de charges financières (intérêts des emprunts)
- 2 160 € dotations aux amortissements

2. Section investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		792 684.98 €
10	Dotations Fonds divers réserves	0.00 €	383 814.04 €
040	Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €
041	Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €
13	Subventions	0.00 €	265 761.00 €
16	Remboursement d'emprunt	97 114.43. €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	16 194.75 €	
21	Dépenses d'équipement	1 457 730.99 €	
27	Dépôt et cautionnements versés		190.00 €
28	Amortissements		2 160.00 €
TOTAUX		1 571 040.17 €	1 444 610.02 €
Restes à réaliser		383 600,00 €	

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées 1 444 610.02 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent
- des amortissements de l'exercice
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2022
- des taxes d'urbanisme
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, CAF, SDES...)

2.2. Dépenses d'investissement

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandatés 2024	RAR
Frais de notaire et achat de terrains	9 217.27 €	10 000 €
Bâtiment petite enfance	1 287 428.96 €	200 000 €
Aménagement RD 913	73 993.88 €	
Rénovation Eclairage Public	51 098.11 €	6 900 €
Installation panneaux photovoltaïques	11 696.40 €	28 300 €
Travaux sur routes	18 544.08 €	52 000 € (SDES)
Informatique	0.00 €	
Autre matériel et outillage	1 978.20 €	
Mobilier	0.00 €	
Autres immobilisations	3 774.09 €	6 400 € (AMOPE)
Véhicule électrique		80 000 €
Total	1 457 730.99 €	383 600 €

2.3. Emprunts : (amortissement + intérêts)

ORGANISME : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION				
Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Montant emprunt	Dette en capital au 1er Janvier	Montant annuité pour l'exercice
0006	Ecole	950 000.00	317 489.73	88 518.94
0008	2ème emprunt ECOLE	190 000.00	99 523.80	13 028.57
0009	BATIMENT PETITE ENFANCE	208 000.00	208 000.00	13 866.66
TOTAL		1 348 000.00	625 013.53	115 414.17

Dette en capital au 1^{er} janvier 2024 : 625 013.53 €